



DEPARTEMENT
DE L'INDRE

SYTOM de la
Région de
Châteauroux

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 02 octobre 2024

Convocation transmise
le : 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre - le mercredi 02 octobre 2024

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre de tri Allée des Sablons 36330 Le Poinçonnet, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 21
Votants : 25

Étaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, TOURRES Dominique, VANDAELE Christophe, DUVERGNE Didier, MONJOINT Chantal, BERGOUGNAN Éric, DAILLY Francis, PERROT Lionnel, PERRAT Patrice, Jean-Pierre NANDILLON, Jean-Michel MOREAU, Denis MERIGOT, Angélique COCLIN, Gilles CARANTON, Christian BOUQUET, François RULLAUD, Dominique GUIGNAT, Catherine DUPONT.

Résultats du vote

Voix « pour » : 25
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Didier BARACHET à Michel GEORJON
Gil AVEROUS à Éric CHALMAIN
Patrice BOIRON à Christophe VANDAELE
Jean-Marc SCHMITT à Jean-Michel MOREAU

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
08 octobre 2024

Étaient absents et excusés

Gil AVEROUS
Jean-Marc SCHMITT
Patrice BOIRON
Didier BARACHET

Dossier n° 2024-010-002

**Objet : Avenant au marché pour le traitement des ordures ménagères
résiduelles et non valorisables**

Dans le cadre de leur compétence collecte et/ou traitement des déchets, plusieurs collectivités de l'Indre ont décidé de se réunir pour mutualiser les moyens, les équipements et les exutoires afin d'optimiser la gestion des déchets ménagers de leur territoire.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un groupement de commandes avec l'ensemble des collectivités pour la gestion

des ordures ménagères résiduelles et des déchets non valorisables. L'objectif étant de massifier les tonnes et d'optimiser les coûts.

A l'issue de cette consultation, c'est SUEZ qui a été retenue pour les lots 1 et 2 et ceux depuis le mois de juillet 2023.

La communauté de commune Marche Berrichonne souhaitant intégrer le groupement de commande pour ce marché, il est nécessaire d'avenanter le contrat initial pour les lots concernés.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.